

# 

# Table des matières

- 6 La défense de la transparence dans les premières ventes
- 8 L'ITIE et les divulgations concernant les premières ventes
- 14 Progrès réalisés dans les pays producteurs
- 22 Contribution des négociants en matières premières à la transparence
- 24 Prochaines étapes pour l'ITIE et la transparence dans les premières ventes

Ecrit par : **Pietro Poretti** Edité par : **Victor Ponsford** 

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

GARANTIR LA TRANSPARENCE dans la façon dont les pays riches en ressources vendent leur pétrole, leur gaz et leurs minerais est au centre du mandat de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE). Depuis sa création, des informations représentant un total de 2 500 milliards de dollars US ont été divulguées par les pays membres de l'ITIE. Près de la moitié de ces revenus provient de ce que l'on appelle les «premières ventes», équivalant à plus de 1 000 milliards de dollars US, leur divulgation ayant été rendue possible grâce aux Rapports ITIE.

Cette expression «premières ventes» fait référence aux situations dans lesquelles les États (ou les entreprises d'État) vendent leur part des ressources tirées de leur secteur pétrolier, gazier et minier, dans la plupart des cas à des sociétés négociantes en matières premières. Les termes de ces transactions sont des informations qui relèvent du domaine public et qui doivent permettre de créer des marchés transparents et ouverts, inspirant confiance aux gouvernements, aux entreprises et aux citoyens. Pour de nombreux pays, ce type de transactions représente une part importante de la participation de l'État aux recettes qu'il tire du secteur extractif; les négociants en matières premières contribuent ainsi notablement aux recettes publiques.

En dépit de l'importance de l'industrie du commerce des matières premières, les données du secteur restent limitées et sous-analysées. Ceci peut expliquer pourquoi l'industrie a tant tardé à souligner l'énorme contribution financière qu'elle apporte au soutien du développement des économies des pays, dépassant de loin le budget officiel des aides publiques, et à un niveau possiblement plus élevé que celui des entreprises des industries extractives traditionnelles. Pour chaque dollar que la société Glencore a payé en impôt aux pays riches en ressources pour ses activités extractives en 2017, elle a payé cinq dollars à ces mêmes pays pour leur acheter leur pétrole¹.

Au milieu d'appels croissants à une plus grande transparence et redevabilité, l'ITIE travaille en coopération avec les gouvernements nationaux, les entreprises d'État et les négociants en matières premières pour mieux faire connaître ces transactions commerciales de première importance. En 2013, la Norme ITIE exigeait que ce commerce entre les entreprises pétrolières nationales et les négociants internationaux soit rendu public. Depuis, la barre a été relevée et la Norme ITIE 2019 impose désormais de nouvelles exigences. Les pays membres de l'ITIE montrent l'exemple et ils sont à l'avant-garde en divulguant davantage de données par le biais d'approches innovantes, avec l'appui en particulier des entreprises nationales du secteur pétrolier et minier. La Colombie, le Ghana, l'Indonésie, l'Irak, le Nigéria et

Trinité-et-Tobago divulguent déjà de façon régulière les volumes qu'ils vendent et le produit de ces ventes. Les grands négociants leur emboîtent le pas, notamment Glencore et Trafigura, qui publient maintenant leurs paiements aux gouvernements, et Gunvor s'est engagé à faire de même. Cela contribue à améliorer leur réputation en tant qu'entreprises et leur légitimité sociale à opérer.

En 2015, un Groupe de travail multipartite sur le commerce des matières premières a été créé pour guider le travail de l'ITIE sur cette question épineuse de la transparence dans les industries extractives. Ce groupe est composé de gouvernements, d'entreprises d'État, de négociants en matières premières et d'organisations de la société civile de premier plan. Parmi les résultats concrets obtenus jusqu'à présent, mentionnons une obligation d'information renforcée et plus ambitieuse pour les gouvernements, les entreprises d'État et pour les sociétés qui achètent du pétrole, du gaz et des minerais aux pays riches en ressources. Des orientations et des modèles de présentation de rapports ont également été préparés et mis en œuvre au niveau des pays et de l'industrie.

Au niveau national, les Groupes multipartites de l'ITIE ont suivi les lignes directrices du Groupe de travail pour améliorer les rapports et éclairer le débat sur le profit généré par la vente des ressources naturelles des pays concernés. Jusqu'à présent, ces efforts ont conduit à des informations plus circonstanciées et détaillées dans au moins huit pays ITIE, permettant aux parties prenantes de mieux comprendre et d'explorer la manière dont ces ventes sont effectuées. Il ne fait aucun doute que la transparence favorise une plus grande concurrence et que l'application de pratiques exemplaires peut se traduire, pour les entreprises, par des retombées positives en termes de réputation et par un accès facilité aux capitaux.

Il est néanmoins largement admis que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la transparence et la redevabilité dans le commerce mondial des matières premières. Les pays ITIE et les entreprises progressistes montrent la voie. Le reste de l'industrie devra suivre. Les obligations de divulgation en vigueur au Canada, dans l'Union européenne et dans d'autres pays où les intermédiaires commerciaux ont leur siège et opèrent y contribuent certes, mais le travail de l'ITIE sur les premières ventes dans les pays producteurs de ressources demeure essentiel pour que toute la lumière soit faite sur cette catégorie de revenus. L'engagement continu des chefs de file en matière de transparence dans le secteur du commerce des matières premières, dans les pays producteurs et au sein de la société civile, ainsi que dans le secteur financier, sera nécessaire pour garantir que ces efforts aient des retombées durables.

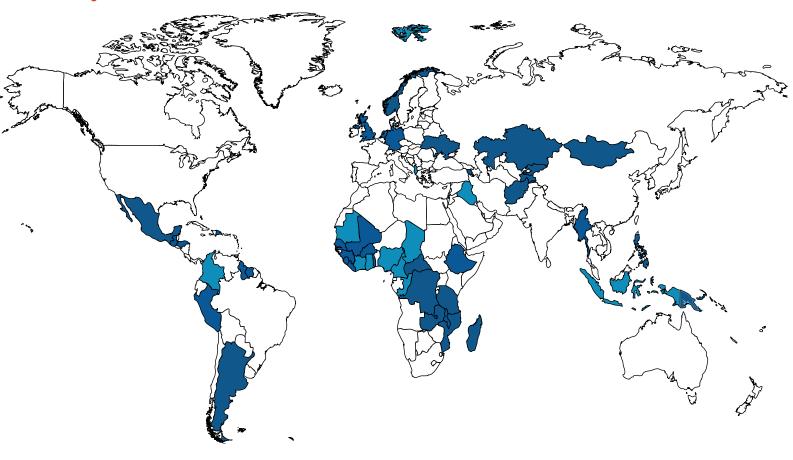
# EITI – LA NORME MONDIALE POUR LA BONNE GOUVERNANCE DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES, GAZIÈRES ET MINIÈRES

La Norme ITIE promeut la gestion ouverte et responsable des ressources naturelles dans les pays producteurs. Des informations doivent être divulguées chaque fois que des opérations ont lieu dans les secteurs du pétrole, du gaz et des mines. La Norme ITIE vient ainsi en complément du nombre croissant de règles qui font leur apparition dans les pays d'origine, — par exemple dans des grands pays comme le Canada, la Chine et ceux de l'Union européenne, et dont l'adoption est aussi envisagée dans certains pôles commerciaux stratégiques, notamment la Suisse —, et elle permet de faire des comparaisons. La Norme ITIE est mise en œuvre dans 52 pays du monde entier, en autres la Colombie, le Ghana, l'Indonésie, l'Irak, le Kazakhstan, le Mexique, le Nigéria, la Norvège et la République du Congo. Tant au niveau international qu'au niveau national, elle est soutenue par une structure qui prend la forme d'un groupe multipartite (MSG en anglais) réunissant des représentants du gouvernement, des industries et de la société civile; son rôle est notamment de superviser les gains tirés des revenus extractifs.

L'ITIE bénéficie de l'appui de 60 des plus grandes sociétés minières, pétrolières et gazières du monde, de 17 pays (dits pays de soutien), de 21 organisations internationales et de 95 investisseurs institutionnels représentant plus de 19 billions de dollars US en volumes d'actifs sous gestion. D'importantes sociétés de commerce de matières premières telles que Gunvor et Trafigura figurent également parmi les compagnies de soutien qui se sont engagées à divulguer leurs versements aux États, et d'autres comme BP, Equinor, Glencore, Shell et Total sont au nombre des entreprises sponsors collaborant de longue date avec l'ITIE en raison de la nature de leurs activités.

La Norme ITIE garantit la divulgation des impôts et autres paiements effectués par les entreprises extractives aux États. Elle exige également des rapports sur l'octroi de licences, la production, le recouvrement des recettes, la redistribution des recettes et le rôle des entreprises d'État opérant dans le secteur pétrolier et minier. Les Groupes multipartites nationaux de chacun des 52 pays de mise en œuvre constituent des forums de débat sur le renforcement de la transparence et de la redevabilité dans les industries extractives. Ils sont responsables de la mise en œuvre de la Norme ITIE au niveau national et servent à renforcer les systèmes gouvernementaux et des entreprises, à informer le débat public et à instaurer la confiance entre les parties prenantes. Les pays ITIE sont tenus de publier un Rapport annuel ITIE et de se soumettre à un mécanisme d'assurance de la qualité (la «Validation»), au moins une fois tous les trois ans.

# **Pays ITIE**



- Pays mettant en œuvre l'ITIE
- Pays mettant en œuvre l'ITIE et divulguant des données sur les premières ventes

Le concept de «premières ventes » fait référence aux situations dans lesquelles les États (ou les entreprises d'État) vendent leur part des ressources tirées de leur secteur pétrolier, gazier et minier, dans la plupart des cas à des sociétés faisant le commerce de matières premières.

# 1. La défense de la transparence dans les premières ventes

# Assurer une gestion responsable des recettes publiques provenant de la vente du pétrole, du gaz et des minerais

DEPUIS SES DÉBUTS, l'ITIE a concentré l'attention sur les revenus que les pays reçoivent en échange de leurs ressources pétrolières, gazières et minières. À ce jour, les pays membres de l'ITIE ont divulgué des données représentant plus de 2 500 milliards de dollars US en recettes publiques provenant des industries extractives. Pourtant, ce chiffre stupéfiant cache un fait surprenant : la moitié de ces revenus est reçue en nature, pour un montant global de 1 200 milliards de dollars US, soit près de la moitié de l'ensemble des revenus divulgués dans le cadre de l'ITIE. Au moins 17 des 52 pays de l'ITIE obtiennent ainsi des revenus dits «en nature».

Les ventes de pétrole brut représentent plus des deux tiers des recettes publiques totales dans des pays comme l'Azerbaïdjan, la République du Congo, l'Irak et le Nigéria. Ces ventes sont importantes même dans les pays à économie diversifiée comme le Mexique ou la Norvège, où les ventes à l'exportation représentent une part appréciable du budget de l'État. Au total, au moins 17 des 52 pays de l'ITIE recouvrent des recettes dites «en nature».

Le commerce des matières premières est l'un des moyens par lesquels les ressources en nature vendues par l'État ou par une entreprise publique sont transformées en liquidités. Aujourd'hui, le commerce des matières premières demeure essentiel à l'économie mondiale et joue un rôle important dans l'organisation des flux mondiaux des matières vitales qui sous-tendent la croissance économique, étant ici visées bien évidemment la production des industries extractives telles que le pétrole, le gaz, les minerais et métaux. Les négociants en matières premières opèrent à l'échelle mondiale, la Suisse étant le siège de plusieurs des plus grosses compagnies; mais la plupart d'entre elles sont de nature privée et ne sont donc pas soumises à l'exigence de déclaration.

Les transactions impliquant les entités publiques en charge de la gestion des richesses du sous-sol dans les pays producteurs sont souvent opaques, et les acteurs privés n'échappent pas à cette règle. La sensation d'actes de corruption, de favoritisme et de mauvaise gestion demeure largement répandue, de même que les accusations selon lesquelles il n'entre jamais dans les caisses de l'État la valeur de marché censée être versée en échange des ressources vendues. Cela pose d'importants défis en matière de gouvernance pour les États producteurs et des risques commerciaux pour le secteur des intermédiaires. Comme le soulignent un certain nombre d'études menées par des organisations de la société civile et des instituts de recherche<sup>2</sup>, résumées dans le tableau ci-dessous, des risques surgissent à différents stades du processus par lequel les gouvernements et les entreprises d'État vendent leur pétrole et leur gaz.

### Revenus «en nature»

Dans de nombreux pays riches en ressources naturelles, les gouvernements choisissent de recevoir des entreprises, en échange du droit d'extraire les ressources, des paiements «en nature», c'est-à-dire des transferts de volumes de pétrole, de gaz et de minerais, plutôt que des transferts d'argent liquide. Ces revenus en nature peuvent également s'expliquer par le fait que l'État ou une entreprise d'État détient des parts dans une licence d'exploitation. L'État, ou l'entreprise d'État, dispose des ressources remises en nature, souvent en les vendant à des sociétés de commerce de matières premières. Les ventes de pétrole représentent généralement des transactions considérables, dignes d'intérêt : la taille moyenne d'une cargaison est d'environ 900 000 barils, qui dans le cas du pétrole brut correspond à environ 45 millions de dollars US, à un prix moyen de 50 dollars US le baril.

# Risques potentiels liés au processus des premières ventes

Étapes habituelles du processus des premières ventes	Risques liés à la gouvernance et à la réputation	Mesures de transparence
Sélection des acheteurs et attribution des contrats de vente	<ul> <li>Corruption de fonctionnaires pour l'obtention de contrats</li> <li>Possibles conflits d'intérêts des fonctionnaires chargés des adjudications</li> <li>Sélection des entreprises clientes ayant une capacité insuffisante pour prendre en charge et commercialiser les produits</li> </ul>	<ul> <li>Procédures d'attribution ouvertes, concurrentielles et fondées sur des normes afin de garantir des règles du jeu équitables</li> <li>Transparence quant à l'identité des sociétés clientes et de leurs propriétaires effectifs</li> </ul>
	Pouvoir discrétionnaire dans la négociation des conditions	Termes contractuels accessibles et standardisés
Opérations de vente et recouvrement du prix de vente	<ul> <li>Risque de déviation des revenus</li> <li>Manque de compréhension de la part du public sur les paiements effectués par les entreprises clientes aux entités</li> </ul>	Divulgation régulière par les vendeurs et les acheteurs des volumes vendus et des montants perçus pour la vente de pétrole, gaz et minerais de l'État
3. Transfert du produit au Trésor public	<ul> <li>Mauvaise affectation ou déviation des recettes</li> <li>Méfiance du public quant à la façon dont les revenus provenant de la vente du pétrole, du gaz et des minerais de l'État sont gérés et profitent au pays</li> </ul>	Divulgation des revenus perçus et transférés au Trésor public ou à tout autre organisme étatique
	Manque de compréhension de la part du public des ententes de financement spéciales (comme les prêts garantis par des ressources et les accords de vente anticipée)	Transparence des contrats de vente particuliers ayant une incidence sur les recettes publiques provenant de ces premières ventes

Malgré la taille et l'ampleur des ventes réalisées par le gouvernement et les entreprises d'État, ces transactions ne faisaient pas partie des informations publiques et ce jusqu'à très récemment. Les données commencent seulement à être publiées par le biais des rapports ITIE, d'autres mécanismes de déclaration ou des déclarations volontaires faites par les sociétés de commercialisation. Ainsi, la société civile, les médias locaux et internationaux, le public en général, ont toujours été moins bien informés par le passé de l'importance de la contribution financière de l'industrie du commerce des matières premières, par rapport à celle provenant des activités traditionnelles en amont. Il faut donc en ce sens améliorer la cohérence des données publiées afin qu'elles puissent être analysées et utilisées par les gouvernements, la société civile et les institutions financières internationales.

Dans l'ensemble, le commerce des matières premières mérite plus de transparence, de surveillance, et que les paiements effectués soient connus de sorte que les pouvoirs publics puissent commencer à s'attaquer aux causes de corruption et à les contrôler. Les revenus provenant de la vente des ressources naturelles par les gouvernements et les entreprises d'État appartiennent aux citoyens; dès lors, ces ventes sont faites «au nom» du peuple. La déficience des procédures, le manque à gagner, la gestion inefficace des fonds ou leur retenue sans autorisation préalable explicite de l'État peuvent compromettre la disponibilité des ressources devant être investies dans les biens et les services publics.

# 2. L'ITIE et les divulgations concernant les premières ventes

# Façon dont la Norme ITIE couvre les premières ventes

LES ENTREPRISES D'ÉTAT et les négociants en matières premières effectuant des paiements aux gouvernements sont confrontés à des demandes croissantes de la part des défenseurs de cette cause et des décideurs politiques pour qu'ils adoptent des pratiques commerciales plus transparentes. En réponse à ces appels, l'ITIE a décidé d'exiger la divulgation d'informations sur les revenus des premières ventes de pétrole, de gaz et de minerais dans le cadre de la Norme ITIE 20133. Cette exigence a fait l'objet d'une clarification dans la Norme ITIE 2016 puis a été davantage développée dans la nouvelle version 2019 de la Norme ITIE. En plus de préciser les transactions devant être divulguées, l'exigence ainsi révisée encourage les gouvernements à faire preuve de transparence s'agissant également de leurs processus de sélection des acheteurs et des accords de vente connexes. De telles divulgations visent à promouvoir des règles du jeu équitables pour les acteurs du secteur qui concluent des marchés avec les pays producteurs.

La Norme ITIE ainsi mise à jour encourage également la divulgation des paiements effectués par les négociants en matières premières aux organismes publics. La plupart des améliorations portent sur les déclarations qui sont volontaires plutôt que sur les divulgations à caractère obligatoire<sup>4</sup>.

L'adoption par l'ITIE de l'Exigence 4.2 a constitué une étape importante dans la marche vers une gestion plus transparente et responsable des ressources naturelles dans les pays producteurs. Conformément à cette norme, une entreprise d'État ou tout autre organisme public chargé de la commercialisation du pétrole, du gaz et des minerais propriété de l'État, doit divulguer intégralement les revenus tirés de la vente

de ces ressources. Le Groupe multipartite de chaque pays mettant en œuvre l'ITIE — qui comprend des représentants du gouvernement, des entreprises et de la société civile — convient du seuil au-delà duquel les revenus et les paiements sont jugés suffisamment importants pour être divulgués. Il décide également si les volumes vendus et les revenus perçus doivent être divulgués par les entreprises clientes et rapprochés des chiffres du gouvernement. En d'autres termes, l'Exigence 4.2 n'exige une divulgation que de la part des gouvernements ou des entreprises d'État, mais peut aussi conduire à des déclarations indirectes sur les transactions de la part des acheteurs, avec l'approbation ou non de ces derniers. Les divulgations proactives et volontaires de la part des entreprises clientes sont néanmoins encouragées. La participation des entreprises clientes aux processus ITIE au niveau national peut leur permettre de savoir quels aspects de leurs transactions avec l'État sont divulgués, et quand et comment cette divulgation a lieu.

La fréquence des déclarations varie d'un pays ITIE à l'autre. La Norme ITIE encourage toutefois les Groupes multipartites à explorer les possibilités de divulguer les données dès que possible afin d'accroître la pertinence des données communiquées. Dans la pratique, l'intervalle maximal entre deux déclarations peut être de 24 mois. Lors de l'établissement du calendrier de déclaration, le Groupe multipartite doit tenir compte des besoins de toutes les parties prenantes de l'ITIE et consulter les entreprises clientes. Par exemple, ces dernières ont indiqué qu'il est commercialement délicat de divulguer des informations sur les ventes effectuées dans le cadre de contrats en cours.

## Norme ITIE 2019 - Exigence 4.2

## Vente de la part de l'État dans la production ou autres revenus perçus en nature

a) Si la vente de la part de l'État dans la production de pétrole, de gaz et/ou de ressources minières ou les autres revenus perçus en nature sont importants, le gouvernement — les entreprises d'État y compris — est tenu de divulguer les volumes reçus et vendus par l'État (ou par des tiers désignés par l'État pour les vendre en son nom), les revenus obtenus de ces transactions et l'affectation (transferts) du produit de ces ventes de pétrole, gaz et minerais. Dans les cas applicables, sont ici également visés les paiements, en espèces ou en nature, liés aux accords de swap et aux prêts garantis par des ressources.

Les données publiées doivent être désagrégées par entreprise cliente et jusqu'à un niveau de détail similaire à celui utilisé pour la déclaration des autres paiements et flux de revenus (4.7). Les Groupes multipartites, en consultation avec les entreprises clientes, doivent examiner si les informations à fournir doivent être ventilées par vente, par type de produit et par prix.

Les divulgations peuvent également inclure le nom de qui acquiert la propriété du produit vendu et la nature du contrat (par exemple au comptant ou à terme).

b) Les pays de mise en œuvre et les entreprises d'État sont encouragés à fournir une description du processus de sélection des sociétés clientes, les critères techniques et financiers utilisés pour la sélection, la liste des sociétés clientes sélectionnées, toute dérogation importante au cadre juridique et réglementaire applicable régissant la sélection des sociétés clientes et les accords de vente conclus.

c) Les compagnies qui acquièrent du pétrole, du gaz et/ou des ressources minières auprès d'un État et d'une entreprise d'État (ou auprès de tiers désignés par l'État pour les vendre en leur nom), sont encouragées à publier les volumes reçus de cet État ou de cette entreprise d'État ainsi que les paiements effectués en échange de l'achat de pétrole, gaz et/ou ressources minières. Sont ici également concernés les paiements (en argent liquide ou en nature) effectués dans le cadre d'accords de swap et liés à des prêts garantis par des ressources naturelles.

Les données publiées peuvent être ventilées par vendeur, par contrat ou par vente.

Pour chaque vente, les divulgations peuvent inclure des renseignements sur la nature du contrat (par exemple au comptant ou à terme) et le port de chargement.

d) Si la fiabilité des données pose problème et si cela est réalisable dans la pratique, le Groupe multipartite est invité à intensifier ses efforts pour remédier aux lacunes, incohérences et irrégularités dans les informations communiquées.

# L'ITIE ET LA TRANSPARENCE DANS LES PREMIÈRES VENTES : LES GRANDES ÉTAPES DU PROCESSUS

### **DÉC. 2011**

L'Irak devient le premier pays à publier, par le biais du Rapport ITIE, des données sur les ventes de pétrole brut faites par la compagnie pétrolière nationale à des négociants en matières premières.

### NOV. 2014

Trafigura devient la première compagnie négociante en matières premières à publier ses paiements aux États pour l'achat de pétrole brut.

### **FÉV. 2016**

La Norme ITIE
2016 est lancée,
et stipule que
les informations
sur les revenus
en nature
provenant des
ventes doivent
être ventilées
par acquéreur.

### **MAI 2017**

Onze pays annoncent leur soutien à la transparence du commerce des matières premières à Londres, lors du Sommet sur la lutte contre la corruption, dont : Australie, Italie, Japon, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Royaume-Uni et Union européenne.

### **JUIN 2017**

L'ITIE émet la Note d'orientation n° 26 sur l'établissement de rapports sur les ventes de pétrole, contenant un modèle de formulaire (établie sur la base des travaux du groupe de travail, et approuvée par le Conseil d'administration de l'ITIE).

### **JAN. 2019**

Le FMI reconnaît la nécessité d'une transparence accrue dans ceux des paiements perçus par les États qui sont liés au commerce des matières premières dans son Code de transparence des finances publiques.

### 2015

Constitution du Groupe de travail de l'ITIE chargé de la transparence dans le commerce des matières premières.

**MAI 2013** 

naturelles.

La Norme ITIE est

lancée : il y figure

des dispositions sur

la transparence des

vente des ressources

revenus tirés de la

### **JUIN 2016**

L'ITIE établit des « efforts ciblés » pour améliorer la transparence dans le commerce des matières premières, dans les pays de mise en œuvre, avec la participation des pays suivants : Albanie, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Ghana, Indonésie, Mauritanie et Nigeria.

### **MARS 2017**

Le Forum mondial de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte anti-corruption reconnaît la nécessité de mettre au point des instruments de transparence pour que les négociants en matières premières rendent publics leurs paiements aux États.

### 2018

L'Albanie, le Tchad, le Cameroun, l'Indonésie et le Ghana publient des informations plus détaillées sur les premières ventes, en suivant les orientations de l'ITIE.

### **MARS 2019**

L'amélioration de l'Exigence ITIE sur les premières ventes est avalisée par le Groupe de travail.

## **JUIN 2019**

Lancement de la Norme ITIE et de la nouvelle Exigence ITIE sur la divulgation des premières ventes.

# Membres du Groupe de travail de l'ITIE chargé de la transparence dans le commerce des matières premières

# Gouvernements et entreprises d'État

Ghana (Ghana National Petroleum Corporation) Nigéria (Nigeria National Petroleum Corporation) Indonésie (SKK Migas) Tchad (SHT, Société des Hydrocarbures du Tchad) Suisse (SECO) Royaume-Uni (DFID)

# Industrie

Entreprises extractives, avec services de commercialisation (soutenant l'ITIE):

BP Equinor

Total Shell

Sociétés de commercialisation (soutenant l'ITIE) :

Glencore Gunvor Philia Trafigura

# Autres sociétés de commercialisation :

Mercuria

Swiss Trading & Shipping Association (STSA) Vitol

# Organisations de la société civile :

Natural Resource Governance Institute Public Eye SwissAid

# Institutions internationales

OCDE

# Portée de l'Exigence 4.2





Production de pétrole, gaz et minerais



Vendeur Gouvernement ou entreprise d'État (détenue majoritairement par l'État)

### **REVENUS**

Sommes reçues de chaque acheteur



### Acheteurs nationaux et étrangers

Négociants ou sociétés disposant de services de commercialisation, entreprise d'État, ou raffineries

# PÉTROLE, GAZ ET MINERAIS

Volumes reçus par l'État/Entreprise d'État

PÉTROLE, GAZ ET MINERAIS

Volumes vendus à chaque acheteur

Icônes réalisées par surang, Smashicons, Zlatko Najdenovski et Freepik, de www.flaticon.com

# Une coalition mondiale de chefs de file en matière de transparence : le Groupe de travail de l'ITIE sur la transparence dans le commerce des matières premières

En 2015, l'ITIE a créé un Groupe de travail multipartite pour conseiller et guider les efforts de l'ITIE et élargir la transparence dans les premières ventes. Ce Groupe de travail est composé d'entreprises de commerce de matières premières, de représentants de la société civile, de gouvernements et de compagnies pétrolières nationales des pays d'accueil et d'origine.

Les efforts ont été concentrés à partir de juin 2016 sur les pays enregistrant un niveau élevé de commerce de matières premières. Huit pays ont été concernés : l'Albanie, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Ghana, l'Indonésie, la Mauritanie et le Nigéria. Ces efforts, menés grâce au soutien financier des gouvernements de la Suisse et du Royaume-Uni, ont porté sur les aspects suivants :

- Identification des principales lacunes liées au processus de vente et réponse à apporter par le biais de la collecte de données;
- Engagement continu des entreprises d'État afin d'encourager la divulgation systématique des données sur les ventes;

- Consultations et renforcement des capacités des principales parties prenantes appartenant aux instances gouvernementales, à l'industrie et à la société civile;
- Appui à l'analyse et à l'utilisation des données divulguées.

En mai 2017, le Groupe de travail a approuvé la publication de la «Note d'orientation 26 de l'ITIE – Établissement de rapports sur les premières ventes de pétrole<sup>5</sup>». Ces orientations, ainsi que le modèle de formulaire qui les accompagne, visent à promouvoir une plus grande redevabilité, en particulier dans la partie commerciale de la chaîne de valeur, fondée sur la divulgation de données utiles aux citoyens et autres organismes de vigilance.

Les aspects couverts comprennent les types de production que les compagnies pétrolières nationales vendent, les volumes de chaque type de pétrole annuellement vendus, le processus de sélection des acheteurs, le nom de toutes les sociétés clientes et de leurs propriétaires effectifs, les catégories de marchés passés et leurs caractéristiques, les contrats de vente, le système de tarification, ainsi que l'affectation du produit des ventes de pétrole et les charges s'y rapportant.

# Modèle de déclaration ITIE sur les «premières ventes» : ce que les données peuvent vous dire

Les orientations mises au point par le Groupe de travail et l'ITIE s'accompagnent d'un modèle de formulaire de déclaration qui présente les données de base et les données supplémentaires pouvant être déclarées pour satisfaire aux Exigences de l'ITIE et permettre une interprétation et utilisation efficaces et efficientes des données par les tiers intéressés. Le modèle de formulaire standard est un quide destiné à faciliter le travail de divulgation des gouvernements et des compagnies pétrolières nationales. Les orientations données portent également sur la déclaration d'informations contextuelles, telles que les types de production que les compagnies pétrolières nationales vendent, les volumes de chaque type de pétrole annuellement vendus, le processus de sélection des acheteurs, le nom de toutes les sociétés clientes et de leurs propriétaires effectifs, les catégories de marchés passés et leurs caractéristiques, les contrats de vente, le système de tarification, ainsi que l'affectation du produit des ventes de pétrole et dépenses s'y rapportant. Les sociétés acheteuses peuvent de même utiliser le tableau comme guide pour faire leurs déclarations comparatives et/ou volontaires. Enfin, les orientations font également référence à la communication d'informations sur des cas particuliers de ventes de pétrole (ou ventes dites «non conventionnelles»), tels que les accords de swap, les ventes anticipées et les prêts garantis par des ressources.

### Garantir la transparence des « ventes non conventionnelles »

Des accords de swap ou des accords d'échange de pétrole brut contre des produits dérivés sont conclus par les gouvernements ou leurs compagnies pétrolières nationales pour satisfaire à la demande de consommation nationale de carburant. Ce type de transactions peut être difficile à comprendre et une transparence accrue peut contribuer à réduire les risques de corruption et de mauvaise gestion.

Les accords de vente anticipée et les prêts garantis par des ressources naturelles sont des accords de vente par lesquels les pays utilisent leurs richesses pétrolières pour obtenir un financement, sous la forme de ventes anticipées ou d'accords de prépaiement. Généralement, dans de tels accords, un gouvernement ou une compagnie pétrolière nationale reçoit des fonds à l'avance en échange d'une production pétrolière future. Le besoin de transparence concernant de tels accords a augmenté à mesure que les prix des matières premières ont chuté. Le résultat de ces types d'opérations peut définitivement avoir des répercussions sur les recettes publiques au cours des années qui suivent la conclusion de ces accords.

Note d'orientation 26 de l'ITIE sur la déclaration des premières ventes est disponible sur le site eiti.org/fr/NO26

1. Quel type de pétrole est vendu ?						
Informations centrales			Informations complémentaires			
Nom du vendeur	Qualité du pétrole (p. ex. API) — déclara- tion cargaison par cargaison	Date de la vente (date du connaissement - divulgations par cargaison uniquement)	Type de pétrole de l'État qui est vendu (p. ex., pétrole de profit)	N° de contrat/N° de bon de commande/N° de facture		
NNPC	46.6	13/09/2013	Part de profit oil de TUPNI Akpo de la NNPC	COS/09/080/2013		
NNPC	41.33	18/10/2013	Prélèvement de capitaux par la NNPC dans la coentreprise NAOC	COS/10/092/2013		

2. Qui achète le produit ?						
Informat	ions centrales	Informations complémentaires				
Acheteur	Propriétaire effectif de l'acheteur	Incoterms	Port de chargement, terminal et dépôt			
Voyage Oil and Gas Ltd	Information non disponible	FOB	Terminal Akpo			
Sahara Energy Resources Ltd	Energy Information non disponible		Terminal Brass			

3. Quel revenu le pays a-t-il perçu de la vente ?									
Informations centrales			Informations complémentaires						
Volumes vendus (barils)	Revenus perçus US\$	PI* : Prix de vente officiel	PI : Option tarifaire	Type de contrat	Frais, charges et crédits	Taux de change	Date de réception de paiement	Compte de paiement	Destination (vendeurs seulement)
996 499	108 692 294,00	109,09	Règlement différé	à terme	-25,00	S/O	15/10/2013	NNPCCBN JP Morgan Dollar Compte Pétrole brut	INDE
320 588	35 333 285,83	110,21	Règlement immédiat par défaut	à terme	0,00	S/O	18/11/2013	NNPCCBN JP Morgan Dollar Compte Pétrole brut	GHANA

- 1. Il est important d'indiquer le type et la qualité de produit, et la date de la vente, car les prix varient en fonction de la qualité et de l'époque de la transaction.
- 2. Savoir à qui l'État vend son pétrole et le point de cargaison est essentiel pour comprendre avec qui traite un gouvernement pour la commercialisation de son pétrole, et où il est chargé.
- 3. Les données sur les volumes vendus et les revenus tirés de la vente constituent l'information de base nécessaire pour comprendre la quantité de pétrole que l'État vend et ce qu'il en obtient en retour.
- 4. Les prix et la méthode de tarification sont souvent des questions qui suscitent l'intérêt du public. Cette information est importante pour permettre aux parties prenantes de comprendre si le gouvernement obtient des recettes adéquates de la vente.
- 5. Pour permettre l'analyse précise des revenus perçus, les taux de change peuvent être importants, car même des variations mineures peuvent coûter cher aux gouvernements.
- 6. La connaissance de la date de réception du paiement et du compte de paiement permet de suivre le flux d'argent provenant de la vente du pétrole de l'État.

# 3. Progrès réalisés dans les pays producteurs

# Comment les pays ITIE se font les champions de la transparence dans les premières ventes

CINQ ANS APRÈS l'inclusion des ventes de ressources naturelles par les États dans la Norme ITIE, la direction générale prise est positive. Grâce aux rapports ITIE, des pays comme l'Albanie, le Cameroun, le Tchad, la Colombie, la Côte d'Ivoire, le Ghana, l'Indonésie, l'Irak, la Mauritanie, le Nigéria, la République du Congo et Trinité-et-Tobago ont divulgué des informations sur leurs revenus tirés de la vente du pétrole et du gaz et la façon dont ils sont gérés.

Les résultats obtenus jusqu'à présent sont les suivants :

- De plus amples informations sur les premières ventes des entreprises d'État sont publiées, souvent pour la première fois.
- Des données beaucoup plus détaillées, en particulier dans les pays ayant suivi les orientations de l'ITIE sont maintenant disponibles. Il s'agit de données sur les ventes ventilées par mois (par exemple Albanie, Irak et Mozambique) et par date de vente (par exemple Cameroun, Tchad, Indonésie et Mauritanie).
- Dans certains cas, les données collectées et publiées vont au-delà de ce qui est requis par la Norme ITIE, et incluent des informations sur les prix et les données découlant des prix appliqués.
- Certains pays fournissent des informations sur le processus de sélection des acheteurs, notamment les critères qui sous-tendent l'attribution des contrats commerciaux (par exemple l'Albanie, le Tchad, la Mauritanie, l'Indonésie, l'Irak et la Mauritanie.)

- Certains pays fournissent des informations qui permettent d'avoir une meilleure vue d'ensemble des flux de liquidités générés par les premières ventes et de la répartition des revenus (par exemple l'Albanie, l'Indonésie et le Nigéria).
- Certains pays font état de «ventes non conventionnelles» (par exemple prêts garantis sur des ressources en pétrole au Tchad et en Indonésie), d'accords de swap de pétrole brut contre produits raffinés (par exemple au Nigéria) et d'allocation de pétrole brut pour le financement de projets d'infrastructure (par exemple en République du Congo).

Mais en dépit des progrès d'ensemble, les informations divulguées à ce jour dans les pays ITIE montrent également que la mise en œuvre de cette exigence a été inégale. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour assurer la divulgation complète des premières ventes dans les pays producteurs. Les exemples qui suivent, portant sur divers pays mettant en œuvre l'ITIE, montrent comment ceux-ci et leurs entreprises d'État ont véritablement progressé dans le sens d'une plus grande transparence dans la vente des matières premières.

# LE NIGÉRIA : Vision de l'intérieur concernant la gestion d'une source de revenus primordiale

Les secteurs du pétrolier et du gaz occupent le premier rang au Nigéria, fournissant 90 % des recettes en devises du pays et 65 % des recettes budgétaires de l'État. Les rapports communiqués de 2012 à 2016 ont montré que le Nigéria a généré 104 milliards de dollars US de la vente de pétrole brut et de gaz. Au fil des ans, l'ITIE Nigéria a fourni des informations détaillées et désagrégées sur les envois cargaison par cargaison, les prix, le pays de destination, les frais, les charges et le crédit, entre autres informations. La précision des informations fournies par le biais des Rapports ITIE du Nigéria a permis de faire une analyse détaillée des données et de mieux comprendre les problèmes de vente de pétrole brut par la Nigerian National Petroleum Company (NNPC)<sup>6</sup>.

En effet, l'analyse de ces données transmises par le biais des rapports sur les ventes de pétrole brut a procuré aux décideurs politiques des informations qui leur ont permis d'évaluer les gains générés et la gestion des ressources pétrolières et gazières du pays, en particulier les pertes subies à la suite de swaps de pétrole brut et d'accords de traitement offshore de plus de 2 milliards de dollars US, les bénéfices non distribués par la NNPC et les questions liées à la tarification des ventes intérieures de pétrole brut. En 2016, le Nigéria a mis fin à ses accords de swap de pétrole brut et de traitement offshore. Les Rapports ITIE du Nigéria avaient constamment recommandé une décision en ce sens depuis la signature de ces accords en 2010. La NNPC a remplacé ces accords par un mécanisme de «ventes directes - achats directs», aux raffineurs et aux négociants locaux et internationaux, qui à leur tour fournissent à la NNPC une valeur équivalente en pétrole. Compte tenu de son poids dans l'économie du pays, l'ITIE Nigéria a publié un rapport sur la commercialisation du pétrole et du gaz par l'État en mars 2019. Le rapport précise

les volumes collectés, vendus et les revenus générés par la part de l'État dans la production pétrolière et fournit des informations supplémentaires importantes sur les conditions de vente et les acheteurs. Selon les données communiquées par la NNPC au cours de la période couverte, les recettes totales provenant de la vente de pétrole brut se sont élevées à près de 13,18 milliards de dollars US. Ce rapport contient également une liste détaillée par cargaison portant sur 601 transactions enregistrées. Il en va de même pour les ventes de gaz, qui se sont élevées à près de 1,32 milliard de dollars US. Le rapport fournit une vue d'ensemble du secteur pétrolier et gazier dans le pays, des types de contrats, du processus de sélection des acheteurs et des négociants et des informations sur la participation de la NNPC dans ce secteur. Il comprend en outre une description des flux de paiements provenant des ventes de pétrole et de gaz, des systèmes d'établissement des prix et d'évaluation, des pratiques d'audit et de vérification applicables et certains renseignements sur la propriété effective des sociétés clientes.

Sur la base de ces informations plus complètes, le processus d'établissement de rapports a mis en évidence les domaines dans lesquels un travail supplémentaire devrait être mené:

- Différences dans le calcul des prix du pétrole brut;
- Manque d'accès du public aux contrats commerciaux;
- Publication de la liste des parties cocontractantes aux processus de ventes directes et d'achats directs;
- Déclarations des propriétaires effectifs ultimes des sociétés qui achètent du pétrole et du gaz à l'État.

# LE TCHAD: Comprendre l'impact des prêts garantis par des ressources sur les revenus futurs

La Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) a divulgué des informations détaillées sur la vente de son pétrole à Glencore de 2013 à 2017. Pour chaque cargaison au départ du port de Kiribi, les Rapports ITIE fournissent des informations détaillées sur les volumes vendus, les prix, le montant des recettes, le montant déduit pour rembourser les dettes publiques et le solde transféré au Trésor public.

Les Rapports ITIE montrent que le Tchad a emprunté 600 millions de dollars US à Glencore en 2013, utilisant la production future de pétrole pour garantir le prêt. En 2014, le Tchad a emprunté 1,45 milliard de dollars US supplémentaires à Glencore, devant être remboursés sur la part de pétrole revenant à l'État. Les données divulguées dans les rapports du Tchad incluent l'allocation annuelle de pétrole brut à Glencore pour rembourser le prêt. Elles ont révélé que le Tchad consacrait plus de 90 % de ses revenus pétroliers au remboursement du prêt en 2015. Elles sont en outre

détaillées pour chacune des sept tranches versées en 2015, avec l'indication du numéro du connaissement, la date de paiement, les volumes de pétrole brut, le prix de référence et la remise accordée, enfin la valeur monétaire de l'allocation de pétrole brut. Les données ont également montré que la valeur monétaire correspondait à ce que le Tchad devait à Glencore pour le remboursement du capital et des intérêts, ainsi que pour le paiement, au nom du gouvernement, des frais de transport et des appels de fonds.

À la suite de la publication de ces informations, le gouvernement a restructuré l'opération de crédit à plusieurs reprises afin d'étaler le remboursement de la dette, et dernièrement à l'été 2018. Grâce aux divulgations continues telles que celles que l'on trouve dans les rapports de l'ITIE Tchad, le gouvernement et la société civile peuvent suivre la progression du remboursement de ces prêts dans le temps.

# L'IRAK: Pionnier en matière d'information sur les premières ventes

Depuis 2011, l'Irak divulgue des informations sur le commerce de ses matières premières par le biais des Rapports ITIE. Tout le pétrole et le gaz produits en Irak sont la propriété de l'État. L'Organisation étatique pour la commercialisation du pétrole (SOMO) vend du pétrole brut à des acheteurs internationaux et verse le produit de la vente au Fonds de développement de l'Irak, déduction faite de ses coûts et marges. Le gaz naturel et le pétrole brut destinés à la consommation interne sont transférés à d'autres entreprises d'État chargées du transport, du raffinage, de la distribution, des centrales électriques, et seul le produit des ventes finales de produits raffinés est reversé au Trésor public.

Les Rapports ITIE de l'Irak couvrant les exercices 2009-2015 présentent un rapprochement des ventes de pétrole ventilées par acheteur et des quatre régions principales de destination des exportations<sup>7</sup>. Ils comprennent également une description du processus de vente, du modèle de contrat de vente de pétrole brut, du processus de sélection des acheteurs et des prix mensuels moyens.

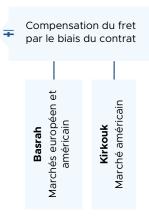
# Exemples de critères de tarification et de formules de calcul de l'Irak

Différence qualitative selon les types de pétrole brut exportés (Basrah léger, Basrah lourd, Kirkouk) pour en tirer le prix officiel de vente

Compensation de la différence de qualité par le biais du contrat API Pourcentage de pétrole brut destiné à chaque marché (Asie, Europe, USA), sur les ressources totales, pour en déduire la moyenne pondérée



Moyenne mensuelle (Oman + Dubaï) xi.d (Oman + Dubaï) bp Europe Aoyenne des 5 bulletins 15 jours après le chargement DTD Brent on period of the chargement DTD Brent of the



## Formule de tarification du baril d'exportation

Le baril de pétrole brut exporté est tarifé selon la formule suivante

### Prix final (en dollars US par baril)

Prix de référence certifié du pétrole selon la destination du chargement (pour le mois accepté de chargement)

Différence de prix calculée mensuellement (prix officiel de vente ou chargement)

Différence de prix de prix pour fluctuation de la densité (API)

Source : ITIE Irak (novembre 2016), Activités extractives en Irak en 2015, p. 80.

# L'INDONÉSIE: Compléter les réformes et la supervision publique du commerce de matières premières

En 2015, le commerce des matières premières en Indonésie a fait la une de l'actualité lorsque des pratiques frauduleuses impliquant Petral, la branche commerciale de la compagnie pétrolière publique Pertamina, ont été découvertes. Il a été révélé alors qu'une sur-tarification du prix des matières premières avait conduit Pertamina à payer les importations à près de trois fois leur valeur réelle et que la compagnie s'était écartée des procédures d'appel d'offres applicables pour limiter la concurrence et favoriser quelques-uns des opérateurs sélectionnés. Dans les années qui ont suivi, le gouvernement indonésien a entrepris la réforme de l'industrie pétrolière du pays, dont la dissolution de la compagnie Petral. Pour compléter son programme de réformes et lutter contre la corruption liée à la vente de pétrole et de gaz, le gouvernement a pris la décision de participer aux efforts ciblés de l'ITIE en matière de transparence dans le commerce des matières premières.

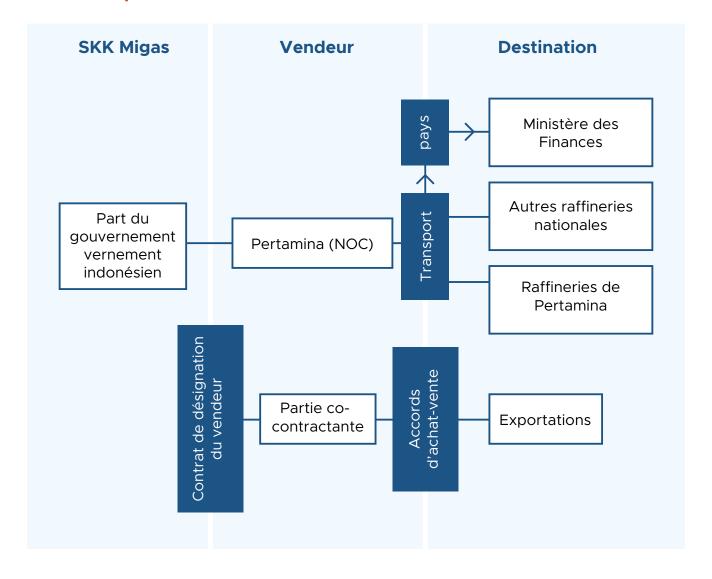
En janvier 2018, l'ITIE Indonésie a publié un rapport consacré à la transparence dans le commerce des matières premières, couvrant un ensemble de 1 900 transactions de vente de pétrole déclarées par l'organisme régulateur du secteur pétrolier, SKK Migas, pour une valeur totale de 4,74 milliards de dollars US. Les données communiquées portent sur les volumes vendus et les recettes perçues par l'État, les prix estimés, le taux de change, la date de réception des paiements et le pays de destination; elles sont en outre désagrégées par cargaison. Le rapport présente des conclusions et recommandations sur les points suivants :

Possibilités d'améliorer la transparence dans la sélection des acheteurs. Le rapport ne se réfère qu'aux pays de destination, sans mentionner le nom des acquéreurs du gaz et du pétrole. Il souligne qu'un processus de sélection des acheteurs solide et conduit de manière transparente peut contribuer à atténuer les difficultés en matière de gouvernance ainsi que les risques de corruption qui peuvent survenir lorsque des entreprises se disputent le droit d'acheter la part de la production pétrolière de l'État.

- Importance des divulgations concernant les ventes de matières premières à tarif évolutif.
   L'une des recommandations du rapport a été que les matières premières faisant l'objet d'un commerce dynamique tels que le gaz et le GNL devaient être incluses dans les futurs rapports.
   Les transactions réalisées selon des conditions commerciales standardisées présentent en effet un intérêt particulier, étant donné la possibilité d'une sur-tarification ou sous-tarification, ce qui accroît le risque de corruption dans le commerce de ces matières premières (à prix fluctuant).
- Points de données nécessaires pour une analyse plus approfondie. Le rapport a mis en évidence la nécessité de disposer de points de données supplémentaires pour permettre aux parties prenantes de bien apprécier le montant des recettes perçues par l'État pour la vente du pétrole et du gaz. Sont ici visés des renseignements tels que le numéro de facture ou de connaissement pour identifier les cargaisons et établir la date de vente, les méthodes de tarification pour comprendre si le gouvernement obtient un bon prix de la vente, et la date de paiement pour aider à suivre les rentrées d'argent dans les caisses publiques.

Pour donner suite au rapport, le ministère des Affaires économiques a officiellement requis que Pertamina lui fournisse des données. La Commission de lutte contre la corruption (KPK) examine d'ailleurs les conclusions du rapport pour aider à identifier les risques de corruption dans les pratiques en cours dans le pays touchant au commerce des matières premières. Le rapport a également permis d'ouvrir le débat sur la pertinence de la divulgation d'informations concernant les importations de pétrole en Indonésie. Bien que la société civile indonésienne fasse pression pour que ces importations soient rendues publiques, l'entreprise d'État Pertamina exprime des réserves, affirmant que de telles divulgations sur les importations pourraient nuire à la compétitivité.

# Ventes de pétrole et flux de trésorerie en Indonésie



# Le GHANA: Consolider les procédures de reddition de comptes et promouvoir le dialogue sur les prix

En août 2018, le Ghana a publié un rapport sur la vente par la Ghana National Petroleum Corporation (GNPC) de sa part de la production et de la part des royalties de l'État sur le pétrole et le gaz, couvrant les années 2015-20178. La GNPC a utilisé le modèle de formulaire mis au point par l'ITIE et est même allée plus loin en rendant compte des ventes de pétrole sur trois ans. Le rapport comprend une vue d'ensemble du cadre juridique régissant la production pétrolière et gazière du pays et des principaux organismes chargés de la gestion de la production et des ventes de pétrole et de gaz pour le compte du gouvernement, ainsi qu'une description des conditions fiscales et de l'actionnariat des principaux champs pétroliers au Ghana; il rend compte aussi de la manière dont les acheteurs de pétrole et de gaz sont sélectionnés. Ce niveau de transparence permet d'améliorer la surveillance des activités de l'entreprise d'État afin de garantir que l'État perçoive ce qui lui revient.

Le rapport fait ressortir les quatre principales conclusions suivantes :

- Le processus de vente des ressources publiques en pétrole et en gaz du Ghana s'appuie sur une base légale claire, tant en ce qui concerne les activités de la GNPC qu'en ce qui concerne le rôle des autres institutions participant au processus. Chaque institution comprend son rôle dans le processus et aucun exemple de chevauchements ou de conflits d'attributions n'a été relevé.
- Le processus de sélection des acheteurs par la GNPC est explicite; elle emploie des critères de notation pour chaque acquéreur potentiel pour

- veiller à ce que seuls ceux présentant les meilleures références soient préqualifiés pour participer au processus de vente. Les acquéreurs ayant une forte présence locale sont privilégiés, car un coefficient de 30 % est appliqué à ce critère dans la pondération du barème. Toutefois, les critères ne fournissent que des indications et la pondération peut être ajustée pour tenir compte de circonstances particulières, ceci pouvant néanmoins laisser place à un certain degré de subjectivité dans le processus de sélection des acquéreurs.
- La divulgation de la propriété effective des sociétés de négoce de matières premières reste un défi. Les sociétés acheteuses ont fourni le nom de l'entité ayant agi en tant qu'acquéreur, sans apporter toutefois de renseignements sur la propriété effective de ladite entité. Connaître l'identité de qui fait l'acquisition du pétrole permettra au gouvernement de mieux appliquer les dispositions relatives à la présence locale et d'éviter les conflits d'intérêts dans la sélection des acheteurs.
- La fixation des prix de vente du pétrole est un thème qui a fait débat parmi les parties prenantes de l'ITIE au Ghana, le rapport ayant identifié des variations de prix pour un gisement particulier. Une des autres priorités dans la poursuite des travaux de l'ITIE Ghana sur la transparence des premières ventes sera de mieux comprendre la façon dont les ventes de gaz et les revenus qui en découlent sont gérés.

# LE CAMEROUN : Les divulgations de l'entreprise d'État vont au-delà du minimum requis

La Société Nationale des Hydrocarbures du Cameroun (SNH), la compagnie pétrolière nationale, a divulgué de façon détaillée dans son Rapport ITIE 2016 la manière dont elle vend le pétrole pour le compte de l'État. Les recettes publiques tirées de la commercialisation par la SNH des parts de l'État dans les gisements de pétrole constituent les entrées les plus importantes au budget de l'État en provenance du secteur extractif (environ 63 % en 2016). Les données sont ventilées par cargaison et comprennent les volumes vendus, le prix, les montants encaissés et les transferts versés au Trésor public, ce qui assure un degré élevé de transparence et de redevabilité dans la gestion des revenus pétroliers. La SNH a également publié les données de la commercialisation du pétrole brut appartenant à l'État (revenus en nature) et lui revenant (quote-part de la production pétrolière9).

### Cameroun, état des recettes budgétaires par flux

(en mil- liards de FCFA)	2015	2016	% 2016	Évolution en %
SNH- Transferts mandat	384,63	316,00	63,18%	(17,84)%
Pétrole IS	180,94	114,51	22,9%	(36,72)%
Frais de transfert (COTCO)	36,20	31,95	6,39%	(11,73)%
Autres recettes fiscales	60.49	37,66	7,53%	(37,76)%
Total	662,26	500,12	100%	(24.48)%

ITIE Cameroun (février 2019), Rapport ITIE 2016, p. 8.

# L'ALBANIE : Améliorer la transparence dans la manière dont l'État choisit ses clients

En Albanie, l'une des priorités relatives à la divulgation des premières ventes a été de veiller à ce que le processus de sélection des acheteurs soit clair et transparent. À cette fin, les rapports ITIE ont rendu compte avec clarté de l'attribution des contrats de vente et des résultats des procédures d'appels d'offres lancées entre 2013-2016<sup>10</sup>. Ont été divulgués les volumes vendus dans le cadre des contrats, la liste des soumissionnaires, le prix de départ de l'appel d'offres et le prix convenu avec le soumissionnaire retenu. Les rapports ITIE ont également fourni des

informations sur le type de pétrole vendu par le gouvernement et Albpetrol (l'entreprise d'État), les volumes vendus et les recettes perçues, une explication du système de tarification, l'affectation du produit des ventes et les frais y afférents. Dans le cadre des efforts ciblés sur le commerce des matières premières, l'ITIE Albanie a également publié un rapport en novembre 2018 visant à fournir une vue d'ensemble plus complète de la manière dont l'État et Albpetrol commercialisent le pétrole<sup>11</sup>.

### Résumé des appels d'offres pour les contrats de vente de pétrole en Albanie

Année d'adju- dication	Quan- tités en tonnes	Offre de départ	Offre gagnante	Soumission- naires non retenus	Accès à la procédure
2013	200 000	Brent/1.65 \$bbl. + K	Consortium entre TPD — Trading Petrol & Drilling (NUIS L21807013N) et Interpetrol Ltd (NUIS L52013058A), K= 0,12 \$/bbl.	Europetrol Durres Ltd	Dossiers auprès du ministère des Infrastructures et de l'Énergie
2013	30 000	Brent/1.65 \$bbl. + K équivalant à Brent x 60,61 % \$bbl. + K	Liona Sh.a. (NUIS I31731005C) avec K=0,1 \$/bbl.	Pas d'autre offrant	Fichier direct Albpetrol
2015	100 000	Brent x 72,51 % – 5.55 \$/bbl. + K	TPD — Trading Petrol & Drilling (NUIS L21807013N), K=0,1 \$/bbl.	Pas d'autre offrant	http://Albpetrol.al/ njoftim-ankandi- per-shitjen-e-naft- es-brut-sasia-100- 000-ton/
2016	30 000	Brent x 69,54 % - 3,53 \$/bbl. + K	Porto Romano Oil Sh.a. (NUIS k516255010) K=0,1 \$/bbl.	Pas d'autre offrant	Fichier direct Albpetrol
2016	167 000	Brent x 70,48 % - 4,12 \$/bbl. + K	Porto Romano Oil Sh.a. (NUIS k516255010) K=0,1 \$/bbl.	Pas d'autre offrant	Fichier direct Albpetrol

Source : ITIE Albanie (novembre 2018), Rapport sur le commerce des matières premières, p. 10.

# LA COLOMBIE : Divulgations régulières sur les premières ventes

En Colombie, l'État encaisse le paiement des redevances pétrolières en nature; le gouvernement fait le rapprochement des volumes de pétrole reversés et vendus, et les divulgue, ainsi que le produit de ces ventes, par le biais des Rapports ITIE. Étant donné que tous les volumes pétroliers en nature sont vendus à un seul acquéreur, l'entreprise d'État, les volumes et les valeurs des revenus en nature sont donc présentés

par une seule entité, l'entreprise d'État Ecopetrol. Des informations plus détaillées figurent aussi dans le rapport annuel d'Ecopetrol. Les autorités étudient actuellement la possibilité d'aligner l'information découlant des rapports annuels d'Ecopetrol sur les déclarations ITIE, afin d'intégrer et d'observer pleinement les exigences de l'ITIE relatives aux entreprises d'État.

# 4. Contribution des négociants en matières premières à la transparence

# Leadership des entreprises en matière de transparence

LA NORME ITIE 2016 a implicitement encouragé les sociétés acheteuses à divulguer des informations. Toutefois, au niveau des pays, les sociétés concernées rendent peu compte des versements qu'elles réalisent au profit des États dont elles achètent les ressources en pétrole, gaz et minerais. Certains négociants en matières premières ont divulgué des informations sur leurs paiements grâce au processus ITIE dans les pays suivants : Tchad, Ghana, Irak et Nigéria; en outre, plusieurs ont fourni des chiffres globaux dans leurs rapports annuels.

Depuis l'introduction de la Norme ITIE, trois groupes commerciaux ont officiellement rejoint l'ITIE et la soutiennent: Trafigura Group Pte. Ltd. (Trafigura), Gunvor Group (Gunvor) et Philia. Le soutien d'un autre grand groupe commercial, Glencore, est néanmoins antérieur à l'adoption de cette version de la Norme ITIE, car cette société conduit d'importantes activités en amont de la filière pétrolière. De même, plusieurs compagnies pétrolières internationales disposant d'une branche commerciale, notamment BP, Equinor, Shell et Total, sont partisanes de longue date de l'ITIE. L'engagement des entreprises acheteuses appliquant une politique de présentation de leurs informations commerciales, tant au niveau mondial que national, est essentiel pour aboutir à ce que leurs propres systèmes d'information cadrent avec les exigences de déclaration de l'ITIE.

Ces groupes tirent parti, sur le plan commercial et en termes de réputation, de leur soutien à l'ITIE et de la divulgation des informations sur les paiements effectués pour l'achat de ressources naturelles. Parmi les raisons invoquées, mentionnons les suivantes :

- L'engagement des entreprises à maintenir des politiques et pratiques progressistes;
- Le rôle prépondérant de l'ITIE dans la promotion de la transparence et de la redevabilité à travers

- un cadre qui préserve néanmoins l'intérêt légitime des compagnies à protéger la confidentialité et sensibilité commerciale de leurs informations;
- Leur souhait d'aligner leurs rapports sur le cadre normatif ITIE existant, permettant ainsi que les paiements effectués par les compagnies soient directement comparés aux recettes publiées par les pays membres de l'ITIE;
- La possibilité de contextualiser et de compléter les informations divulguées par les parties cocontractantes des gouvernements et les entreprises publiques dans le cadre de l'ITIE;
- La possibilité de participer à l'élaboration des normes de divulgation et d'éclairer le débat politique, en partenariat avec les gouvernements, les entreprises d'État et la société civile;
- L'amélioration de la transparence, enfin, facilite également l'accès aux capitaux auprès des banques qui exigent un renforcement incessant des normes de transparence.

Sur ce dernier point, au cours des derniers mois de l'année 2018, Gunvor a fait l'annonce de l'obtention d'une facilité de crédit innovante, avec base empruntée garantie de plusieurs millions de dollars, qui reflète des engagements liés à ses résultats et objectifs de croissance durable. Gunvor, en partenariat avec son financeur (ING Bank), a été la première société de négoce de matières premières énergétiques à conclure un financement dont le taux d'intérêt dépendra des améliorations apportées d'année en année par la société dans des domaines tels que la transparence, la gouvernance et l'environnement. Plus précisément, en ce qui concerne les normes de transparence, le crédit fait référence à la déclaration relative à l'origine des matières premières, en conformité avec les paramètres de I'ITIE<sup>12</sup>.



En 2014, Trafigura est devenue la première société indépendante de négoce de matières premières à soutenir publiquement l'ITIE et à adopter une politique de divulgation conforme aux Exigences de l'ITIE. Depuis la première divulgation de ses paiements aux gouvernements en 2015 (couvrant l'exercice 2013), l'information présentée est maintenant plus complète, plus détaillée et plus opportune (avec seulement un an de décalage). Dans son Rapport sur la responsabilité 2018, publié pour quatrième année consécutive, la société fait état de 2,7 milliards de dollars US en paiements effectués pour les achats réalisés auprès de compagnies pétrolières nationales des pays ITIE. Ce rapport inclut également les achats globaux auprès des compagnies pétrolières nationales des pays ITIE ayant un port de chargement en dehors de la zone de couverture de l'ITIE, ainsi que les achats globaux réalisés en 2017 auprès des compagnies pétrolières nationales de pays n'adhérant pas à l'ITIE. Les valeurs totales s'élèvent à environ 564 millions et 30 milliards de dollars USD respectivement<sup>13</sup>.

à la fois des activités extractives et commerciales, a fait l'annonce de son soutien à l'ITIE en 2011 et a depuis déclaré ses paiements aux gouvernements en rapport avec ses activités extractives. Dans son Rapport sur les Paiements aux entités publiques 2017, Glencore a divulgué pour la première fois les paiements versés aux États et aux entreprises publiques pour l'achat de ressources naturelles14. Le rapport montre que durant la période couverte, Glencore a versé au total 1,45 milliard de dollars US aux entreprises d'État des pays ITIE, en échange de pétrole brut. Au cours de la même période, la compagnie a déclaré des paiements à hauteur de 11,17 milliards de dollars US pour l'achat de pétrole brut à des entreprises d'État de pays non membres de l'ITIE<sup>15</sup>. Plus particulièrement au cours de la même période, Glencore a déclaré des paiements en impôts et redevances pour ses opérations en amont de la

filière pétrolière totalisant 4,5 milliards

de dollars US.

Glencore, une entreprise qui combine

Gunvor a annoncé en 2018 qu'elle allait adhérer à l'ITIE et qu'en tant qu'entreprise de soutien, elle divulguerait des informations sur ses achats de pétrole brut, de produits pétroliers et de gaz auprès des compagnies nationales<sup>16</sup>. Le précédent créé par certains des plus grands négociants de matières premières du monde a démontré que la transparence n'est pas l'ennemie du commerce des matières premières. Grâce à l'approche proposée par l'ITIE, la transparence peut être atteinte d'une manière commercialement responsable sans violer les obligations contractuelles de toute entreprise visà-vis de ses partenaires commerciaux (confidentialité). Il reste à savoir comment l'exemple créé par l'une des grandes sociétés de commercialisation de matières premières pourra influencer les autres et les inciter à suivre la même

Une entreprise de soutien de l'ITIE affiche publiquement son adhésion et aide à promouvoir la Norme ITIE dans le monde entier et dans les pays où elle opère. Il existe également un ensemble «d'attentes» eu égard aux engagements pris par les entreprises soutenant l'ITIE, auxquelles elles ont accepté de répondre en juin 2018. Il s'agit notamment de l'information concernant les taxes et impôts versés aux États. Les entreprises soutenant l'ITIE qui achètent pétrole, gaz et minerais aux pays producteurs pourraient étendre leur déclaration aux paiements versés pour l'achat de ces matières premières. Les citoyens attendent plus de transparence et de redevabilité et le moment est venu pour un plus grand nombre de négociants en matières premières de se joindre au débat et de soutenir activement l'ITIE, à la fois au niveau mondial et national.



# 5. Prochaines étapes pour l'ITIE et la transparence dans les premières ventes

# Futures orientations et efforts ciblés

EN FÉVRIER 2019, le Conseil d'administration de l'ITIE a accepté, en principe, d'apporter un certain nombre d'améliorations aux exigences de divulgation applicables aux gouvernements (et entreprises d'État) et aux sociétés clientes. La nouvelle rédaction, officiellement adoptée et lancée lors de la Conférence mondiale de l'ITIE à Paris en juin 2019, reflète la pratique qui découle des efforts ciblés et des recommandations de l'ITIE dans ce domaine. Les pays membres de l'ITIE sont maintenant encouragés à faire preuve de transparence en ce qui concerne leurs processus de sélection des acheteurs et les accords de vente passés. De telles divulgations visent à promouvoir des règles du jeu équitables pour les acteurs du secteur qui concluent des marchés avec les pays producteurs. L'exigence fait également une référence plus précise aux prêts garantis par des ressources et aux remboursements de prêts. Il est important de noter que la Norme ITIE encourage la divulgation des paiements aux entités publiques par les entreprises acheteuses et que la plupart des améliorations apportées se réfèrent au caractère volontaire des déclarations plutôt qu'à leur caractère obligatoire<sup>17</sup>.

Définies en étroite consultation et collaboration avec les parties prenantes, les prochaines étapes vers une plus grande transparence des ventes de matières premières pour l'ITIE viseront les objectifs suivants :

 Soutenir les pays ITIE et les entreprises d'État pour encourager la divulgation systématique d'informations sur les premières ventes.
 L'objectif à long terme de la Norme ITIE est que les gouvernements et les entreprises d'État s'orientent progressivement vers la publication directe des données par le biais de leurs systèmes d'information, plutôt que par le biais des Rapports ITIE. Les divulgations seront ainsi plus opportunes et plus pertinentes. L'ITIE et les membres de son Groupe de travail continueront d'apporter leur soutien aux pays riches en ressources naturelles qui vendent leur pétrole, gaz et minerais, pour les inciter à accroître la transparence de leurs systèmes. La transparence doit porter sur l'ensemble du processus commercial et couvrir la sélection des acheteurs, les conditions des marchés, les ventes réelles et les transactions connexes, ainsi que sur la façon dont les revenus sont gérés.

Encourager les entreprises clientes à faire preuve d'engagement et à agir dans le sens de la transparence. L'engagement des entreprises clientes des pays producteurs est essentiel pour aider les pays ITIE à satisfaire aux Exigences de l'ITIE relatives à la divulgation des premières ventes. Elles sont invitées à faire partie du Groupe multipartite et à fournir les informations demandées dans le cadre du processus ITIE. L'ITIE encouragera également l'application de l'Exigence 4.2 aux entreprises clientes n'ayant pas encore divulgué d'informations sur leurs versements aux États membres de l'ITIE. En devenant des entreprises soutenant l'ITIE, les négociants en matières premières et les entreprises acheteuses peuvent prétendre à une place à la table de discussion et ainsi participer au processus décisionnel au sein de l'organisation, ce qui leur permet d'envoyer un signal fort à la communauté internationale sur leur engagement en matière de transparence.

- S'atteler aux nouvelles questions liées aux premières ventes. Jusqu'à présent, l'ITIE s'est surtout concentrée sur les volumes vendus par les gouvernements et sur les revenus tirés des ventes. Les efforts ciblés ont contribué à élargir la portée de la transparence là où il y avait une demande d'information accrue, en particulier sur les premières ventes, ce qui a permis de disposer d'informations plus pertinentes et plus détaillées pour éclairer le débat public. Dans certains pays, il s'agit maintenant d'améliorer la divulgation et la compréhension par le public du processus de sélection des acheteurs, des conditions dans lesquelles se font les premières ventes, des prêts garantis par des ressources et des accords de vente anticipée qui deviennent une source de financement de plus en plus importante, surtout dans certains pays en développement. L'ITIE continuera d'aider les pays à mettre au point des pratiques innovantes en matière de divulgation, là où il existe des besoins et une demande, et facilitera l'analyse et le débat public sur les conclusions des Rapports ITIE.
- Paméliorer et adapter les orientations de l'ITIE. Même si l'adoption des orientations de l'ITIE relatives à la déclaration des ventes d'hydrocarbures constitue une étape pratique majeure vers une transparence accrue, les efforts ciblés mis en œuvre ont déjà montré la nécessité d'une mise à jour. Celle-ci devra tenir compte des différents cadres juridiques et fiscaux qui régissent la manière dont les États gèrent leur part de la production pétrolière, gazière et minière (par exemple, par le biais d'un système de partage de

la production ou de licences). Elle devra également tenir compte des différences entre les processus de commercialisation de ces matières premières. Enfin, il conviendra de réfléchir davantage à la manière de considérer la vente des quotes-parts dans la production, c'est-à-dire le pétrole vendu par les entreprises d'État pour leur propre compte et non pour le compte de l'État. Dans le cadre de ce travail, toutes les parties intéressées devront contribuer à une compréhension commune des types d'informations commerciales dont la divulgation pourrait être délicate, eu égard en particulier à certaines transactions et aux prix pratiqués.

Le Groupe de travail chargé de la transparence dans le commerce des matières premières a joué un rôle clé en appuyant l'effort ciblé et en proposant une nouvelle version de l'Exigence 4.2 de l'ITIE. Il devrait continuer à jouer un rôle crucial en soutenant la diffusion, l'adoption, la mise en œuvre et le suivi des progrès réalisés pour satisfaire aux Exigences de l'ITIE. Pour progresser davantage, l'ITIE devra s'efforcer de collaborer avec d'autres institutions partenaires en vue d'assurer la complémentarité de sa mission à celle d'autres initiatives existantes, et de perfectionner dans un même élan les pratiques informatives relatives au commerce des matières premières.

# **Notes finales**

- 1 Glencore 2017 Payment to Government Report, https://www.glencore.com/sustainability/reportsand-presentations.
- For instance, Natural Resources Governance Institute (2016, Initial Evidence of Corruption Risks in Government Oil and Gas Sales' and Public Eye (2014, Big Spenders, Swiss Trading Companies, African Oil and the Risk of Opacity), and organisations such as the Organisation for Economic Co-operation and Development (2016, Corruption in the Extractive Value Chain: Typology of Risks, Mitigation Measures and Incentives).
- 3 EITI Standard 2013 (*Requirement 4.1.c*). eiti.org/document/eiti-standard-2013.
- 4 EITI Standard 2016 (*Requirement 4.2*), eiti.org/document/standard.
- 5 EITI Guidance note 26 Reporting on first trades in oil (May 2017), eiti.org/GN26.
- 6 Nigeria EITI Reports available from: www.neiti.org. ng/
- 7 Cameroon EITI Reports available from: ieiti.org.iq/
- 8 Ghana EITI Oil and Gas Commodity Trading Pilot (August 2018), eiti.org/document/report-onghana-eiti-oil-gas-commodity-trading-pilot.
- 9 Cameroon EITI Reports available from: www. eiticameroon.org
- 10 Albania EITI Reports available from: www.albeiti. org

- 11 Albania EITI Commodity Trading Report 2018, eiti.org/document/albanias-commodity-trading-report-2018.
- 12 Gunvor closes innovative US \$745 million linked to sustainability targets https://gunvorgroup.com/ news/gunvor-closes-innovative-us-745-millionfacility-linked-to-sustainability-targets/
- 13 Trafigura 2018 Responsibility Report, https:// www.trafigura.com/responsibility/responsibilityperformance/2018-responsibility-report/.
- 14 Glencore 2017 Payment to Government Report, https://www.glencore.com/sustainability/reportsand-presentations.
- 15 Glencore, 2017 Payments to Governments Report, pp.17-18 http://www.glencore.com/sustainability/ reports-and-presentations
- 16 EITI (18 April 2018), Gunvor becomes the second commodities trading house to support EITI, https://eiti.org/news/gunvor-becomes-second-commodities-trading-house-to-support-eiti.
- 17 This means that the progress made by implementing countries in disclosing information encouraged by the EITI Standard will be examined during EITI Validation, without consequences for the overall assessment of progress (unless it is to demonstrate that a country has gone "beyond" the minimum requirement).



